



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 1

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

DIX HEURES

En cette première journée de la quarante et unième législature convoquée par proclamation de M^{me} JANICE FILMON, *lieutenante-gouverneure de la province du Manitoba*, pour l'expédition des affaires de la province, M^{me} Patricia CHAYCHUK, *greffière de l'Assemblée législative*, dépose sur le bureau de l'Assemblée, conformément à l'article 174 de la *Loi électorale*, la liste des noms des candidats élus à l'élection générale du 19 avril 2016 à titre de députés à l'Assemblée législative qui a été présentée par le directeur général des élections. Après y avoir été autorisée, la greffière fait prêter serment aux députés présents qui se rendent à leur siège après avoir signé le rôle.

| Circonscription électorale | Député élu |
|-----------------------------------|----------------------|
| Agassiz | CLARKE, Eileen |
| Arthur-Virden | PIWNIUK, Doyle |
| Assiniboia | FLETCHER, Steven |
| Brandon-Est | ISLEIFSON, Len |
| Brandon-Ouest | HELWER, Reg |
| Burrows | LAMOUREUX, Cindy |
| Charleswood | DRIEDGER, Myrna B. |
| Chemin Dawson | LAGASSÉ, Bob |
| Concordia | WIEBE, Matt |
| Dauphin | MICHALESKI, Brad |
| Elmwood | |
| Emerson | GRAYDON, Clifford W. |
| Entre-les-Lacs | JOHNSON, Derek |
| Flin Flon | LINDSEY, Tom |
| Fort Garry-Riverview | ALLUM, James |
| Fort Richmond | GUILLEMARD, Sarah |
| Fort Rouge | KINEW, Wab |
| Fort Whyte | PALLISTER, Brian |
| Gimli | WHARTON, Jeff |
| Kewatinook | KLASSEN, Judy |
| Kildonan | CURRY, Nic |

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| Kirkfield Park | FIELDING, Scott |
| La Vérendrye | SMOOK, Dennis |
| Lac-du-Bonnet | EWASKO, Wayne |
| Lakeside | EICHLER, Ralph |
| Le Pas | LATHLIN, Amanda |
| Logan | MARCELINO, Flor |
| Midland | PEDERSEN, Blaine |
| Minto | SWAN, Andrew |
| Mont-Riding | NESBITT, Greg |
| Morden-Winkler | FRIESEN, Cameron |
| Morris | MARTIN, Shannon |
| Point Douglas | CHIEF, Kevin |
| Portage-la-Prairie | WISHART, Ian |
| Radisson | TEITSMA, James |
| Riel | SQUIRES, Rochelle |
| Rivière-Seine | MORLEY-LECOMTE, Janice |
| River East | COX, Cathy |
| River Heights | GERRARD, Jon |
| Rossmere | MICKLEFIELD, Andrew |
| Saint-Boniface | SELINGER, Greg |
| Saint-Norbert | REYES, Jon |
| Saint-Vital | MAYER, Colleen |
| Selkirk | LAGIMODIERE, Alan D. |
| Southdale | SMITH, Andrew |
| Spruce Woods | CULLEN, Cliff |
| St. James | JOHNSTON, Scott |
| St. Johns | FONTAINE, Nahanni |
| St. Paul | SCHULER, Ron R. |
| Steinbach | GOERTZEN, Kelvin |
| Swan River | WOWCHUK, Rick |
| The Maples | SARAN, Mohinder |
| Thompson | BINDLE, Kelly |
| Transcona | YAKIMOSKI, Blair |
| Tuxedo | STEFANSON, Heather |
| Tyndall Park | MARCELINO, Ted |
| Wolseley | ALTEMEYER, Rob |

La lieutenant-gouverneure, Janice FILMON, fait son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

M^{me} la *ministre* STEFANSON dit :

« La lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne communiquera pas les motifs de convocation de l'Assemblée législative tant qu'un président n'aura pas été dûment élu. »

La lieutenant-gouverneure se retire.

Conformément à l'article 6 du *Règlement*, l'Assemblée élit un président.

La greffière informe l'Assemblée que les députés nommés ci-après ont déclaré leur intention de présenter leur candidature au poste de président :

M^{me} Myrna DRIEDGER, *députée de la circonscription électorale de Charleswood*;

M. Mohinder SARAN, *député de la circonscription électorale de The Maples*.

Les députés votent.

La greffière déclare que M^{me} Myrna DRIEDGER, *députée de la circonscription électorale de Charleswood*, a été dûment élue présidente conformément au paragraphe 8(8) du *Règlement*.

M. le *premier ministre* PALLISTER et M^{me} MARCELINO (Logan) escortent M^{me} Myrna DRIEDGER jusqu'au fauteuil et la revêtent de la toge présidentielle. La nouvelle présidente s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Députés à la quarante et unième Assemblée législative :

« Je remercie les députés de l'insigne honneur qu'ils m'ont fait. Je quitte le parquet de l'Assemblée pour occuper le fauteuil présidentiel. Je renonce par le fait même à mes sentiments et à mes activités partisans pour m'acquitter avec impartialité et du mieux que je peux des fonctions importantes qui m'incombent en tant que présidente de l'Assemblée législative. »

La lieutenant-gouverneure fait de nouveau son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

La présidente dit :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative m'a élue à la présidence. Il m'incombe donc de réclamer, en son nom, tous les droits et privilèges qui lui sont dévolus par tradition, notamment la liberté d'expression et de délibération et l'accès à Votre Honneur au besoin. Je vous demande également d'accorder la plus haute considération aux travaux de l'Assemblée. »

M^{me} la *ministre* STEFANSON dit :

« Madame la présidente,

« Son Honneur est convaincue que les travaux de l'Assemblée seront marqués au sceau de la sagesse et de la prudence. De plus, Son Honneur accorde à l'Assemblée les droits et les privilèges qui lui sont dévolus par tradition. Son Honneur communiquera les motifs de convocation de l'Assemblée législative le lundi 16 mai à 13 h 30. »

La lieutenant-gouverneure se retire.

L'Assemblée suspend ses travaux à 10 h 43 et les ajourne à 13 h 30.

TREIZE HEURES TRENTE

La lieutenant-gouverneure ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée législative du Manitoba : je vous souhaite la bienvenue à la première session de la quarante et unième Législature de la Province du Manitoba.

Le nouveau gouvernement du Manitoba croit aux valeurs que sont l'intégrité, la bienveillance, l'inclusion, le bon sens et le travail d'équipe. Ce sont les valeurs sur lesquelles notre grande province a été bâtie et qui régiront notre manière de gouverner.

Nous reconnaissons que nous sommes sur le territoire du Traité n° 1 et au cœur de la région des Métis. Ensemble, nous bénéficions d'un paysage culturel riche, dynamique et tolérant que le monde entier nous envie.

Les Manitobains sont les gens les plus généreux et charitables au Canada. Ils font don de leur temps aussi bien que de leurs ressources pour soutenir tellement de causes méritoires. C'est dans cet esprit de fierté nationale et de civisme que nous manifestons notre solidarité à l'égard de la population de l'Alberta, confrontée à une situation et à des souffrances terribles à Fort McMurray. La population du Manitoba connaît bien les tragédies et les lourds fardeaux occasionnés par une catastrophe naturelle de grande ampleur. Et elle se joint à notre gouvernement pour exprimer sa sollicitude et son appui à nos voisins de l'Alberta. Nous saluons le courage et le dévouement de toutes les personnes qui travaillent aux premières lignes afin de protéger les vies et les biens contre les incendies en Alberta et ici même, au Manitoba.

Notre mandat est clair et notre voie tracée. Le nouveau gouvernement du Manitoba s'engage à faire de notre province celle où la situation s'améliore le plus au Canada : avec de meilleurs soins de santé et une meilleure éducation pour les familles; de meilleurs emplois qui inciteront nos jeunes à bâtir ici leur foyer; et un gouvernement ouvert et transparent qui obtient et qui mérite la confiance de la population.

Renforcer l'économie du Manitoba

Les emplois et la croissance économique sont au cœur de notre plan pour un meilleur Manitoba. Une économie plus forte nous permettra d'améliorer les services de première ligne dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que d'investir dans les initiatives et les programmes les plus importants pour soutenir les familles de la province.

Il est essentiel d'avoir un plan financier solide pour bâtir une croissance soutenue. Le nouveau gouvernement du Manitoba se retrouve face à des défis financiers de taille, dont l'étendue n'a pas été révélée auparavant à la population. Cela accroît nos défis communs. Mais notre volonté collective est forte et c'est ensemble que nous relèverons ces défis.

Le nouveau gouvernement du Manitoba entreprendra sans tarder un examen complet d'optimisation des ressources de l'ensemble du gouvernement, un premier pas vers le rétablissement d'une gestion financière prudente.

La population du Manitoba est favorable au changement et nos entreprises se font les championnes de l'innovation. Le nouveau gouvernement du Manitoba établira des partenariats avec les chefs de file de la collectivité et du milieu des affaires dans le but de créer des débouchés économiques novateurs. Et la protection des emplois dans les domaines essentiels de l'économie se poursuivra. Le secteur aérospatial en est un exemple. L'industrie aérospatiale du Manitoba est la troisième en importance au pays.

Le nouveau gouvernement du Manitoba continuera à demander à nos partenaires du gouvernement fédéral un engagement ciblé et un financement précis afin que les modifications proposées à la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* représentent véritablement un bénéfice net pour notre industrie aérospatiale en termes d'investissements et de création d'emplois.

Nous adopterons des partenariats municipaux. Les membres de notre Cabinet rencontreront les élus de la Ville de Winnipeg et de municipalités partout au Manitoba afin que ceux-ci aient voix au chapitre en ce qui concerne les investissements dans l'infrastructure stratégique.

Nous ferons en sorte qu'il y ait des investissements en infrastructure certains, ciblés et à long terme d'au moins un milliard de dollars par année, tout en faisant de la protection contre les inondations une priorité essentielle. À cette fin, nous prendrons des mesures immédiates pour travailler avec nos partenaires du gouvernement fédéral sur l'infrastructure de protection contre les inondations, en commençant par l'ouvrage régulateur de sortie requis pour réduire les inondations autour du lac Manitoba.

Notre gouvernement mettra sur pied une Équipe d'entreprise du premier ministre composée de chefs de file du monde des affaires qui formuleront des recommandations débouchant sur de nouveaux emplois et une croissance économique plus forte dans notre province.

Et nous engagerons des discussions ciblées avec des dirigeants autochtones afin d'élaborer un cadre de consultation efficace et continue. Ensemble, nous travaillerons à bâtir des relations solides et mutuellement bénéfiques dans un esprit de partenariat et de confiance.

Beaucoup d'emplois au Manitoba dépendent du commerce, et le nouveau gouvernement du Manitoba s'engage à trouver davantage de débouchés commerciaux. Le Manitoba est resté trop longtemps isolé de ses voisins et a renoncé aux occasions de coopération qu'ils représentent.

Notre gouvernement a déjà franchi la première étape en vue de notre adhésion au nouveau partenariat de l'Ouest avec la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Nous travaillerons assidûment pour que les négociations nécessaires aboutissent afin de conclure cette importante initiative. Nous solliciterons l'appui de l'Assemblée législative à l'égard du Partenariat transpacifique pour faire savoir clairement et de façon unanime que les Manitobains sont prêts et disposés à commercer avec le monde, et qu'ils ont la capacité de le faire.

Le nouveau gouvernement du Manitoba est déterminé à tirer davantage parti de notre potentiel touristique. Nous augmenterons nos investissements afin de promouvoir les nombreux attraits uniques de notre province auprès des visiteurs du monde entier. Nous lancerons le Plan Nord pour favoriser des partenariats nécessaires afin d'attirer de nouvelles entreprises, d'aider les entrepreneurs, de stimuler la création d'emplois de qualité et de renforcer l'économie dans le nord du Manitoba.

Nous concentrerons nos efforts sur le développement durable de nos ressources naturelles, y compris les forêts et les mines, pour accroître les possibilités de création d'emplois et de croissance équilibrée.

De meilleurs soins pour toute la population du Manitoba

Le rôle le plus fondamental du gouvernement est d'offrir les meilleurs soins possible aux familles, aux aînés, aux enfants et aux patients. Cela demande une attention et un soutien constants, mais aussi la protection des emplois des travailleurs de première ligne qui fournissent ces services avec dévouement.

Le nouveau gouvernement du Manitoba prendra des mesures immédiates visant à réduire les frais d'ambulance pour les résidents de la province dont les besoins sont cruciaux. Nous créerons un groupe de travail sur la réduction des délais d'attente, composé d'experts qui guideront nos décisions, et nous mettrons en œuvre des initiatives de réduction des délais pour les Manitobains qui attendent de recevoir des soins spécialisés ou de première urgence. Nous prendrons les mesures initiales de mise en œuvre de notre plan de construction visant à augmenter le nombre de places en foyers de soins personnels.

Le nouveau gouvernement du Manitoba répondra aussi aux besoins urgents des plus vulnérables d'entre nous.

Nous présenterons immédiatement une loi visant la protection des enfants pour permettre aux ministères, aux régies de services à l'enfant et à la famille, aux fournisseurs de services communautaires et aux organismes chargés de l'application de la loi d'échanger des renseignements et de travailler ensemble lorsqu'ils s'occupent de cas d'enfants maltraités ou en danger. Cette loi constitue la première étape que nous devons franchir pour établir un modèle manitobain de collaboration qui donne la priorité aux enfants.

De plus, nous entamerons des discussions sur l'élaboration d'une stratégie complète de santé mentale, qui comprendra des programmes et des services liés à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la coordination et de l'accès.

Un avenir plus prometteur grâce à une meilleure éducation

L'éducation permettra à tous les jeunes du Manitoba d'assurer leur réussite et leur croissance personnelles. L'investissement dans l'éducation est non seulement un avantage pour les élèves aujourd'hui, c'est aussi un investissement dans l'avenir collectif de notre province.

Le nouveau gouvernement du Manitoba entamera immédiatement des discussions avec des intervenants de première ligne en vue de l'élaboration d'un plan d'alphabétisation à long terme pour nos enfants. Ce plan comprendra des objectifs mesurables, qui nous permettront de faire le suivi des progrès en littératie des élèves, pendant l'ensemble de leur parcours scolaire.

Nous avons déjà commencé à consulter des chefs de file du monde des affaires et du milieu de l'éducation postsecondaire au Manitoba à propos de l'augmentation du financement des bourses pour les personnes qui souhaitent faire des études supérieures. Ces discussions continueront d'être axées sur l'augmentation des investissements du secteur privé et sur le renforcement des partenariats avec ce même secteur qui crée des emplois au Manitoba.

Créer un Manitoba propre et vert

On trouve au Manitoba une variété de régions naturelles, y compris de vastes régions de plaines et de parcs, la toundra des régions nordiques, des forêts boréales et des mers intérieures. Nous devons préserver et protéger ce patrimoine naturel pour que les générations futures puissent en profiter.

Le nouveau gouvernement du Manitoba va entamer des discussions avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, alors même que nous élaborons un plan d'action manitobain sur le climat. Ce plan comprendra une tarification du carbone visant à encourager la réduction des émissions, à conserver les capitaux d'investissement et à stimuler l'innovation dans le secteur de l'énergie propre, ainsi que les entreprises et le marché de l'emploi. Nous allons procéder à des consultations pour mettre au point des mesures d'aménagement du territoire et de conservation permettant de capturer le carbone, d'améliorer la qualité de l'eau et de favoriser l'adaptation au changement climatique.

Un gouvernement plus honnête et plus responsable

La confiance et l'intégrité sont au cœur des attentes des Manitobains envers leur gouvernement élu.

Le nouveau gouvernement du Manitoba sollicitera donc l'aide directe de la population manitobaine pour évaluer les progrès qu'il aura accomplis en vue d'atteindre des résultats précis. Notre objectif est de faire du Manitoba la province connaissant l'amélioration la plus importante au pays. Nous mettrons en place des outils de mesure pour établir le bilan de nos progrès dans les domaines suivants : rétablissement de l'équilibre budgétaire, réduction des délais d'attente pour les soins de santé, renforcement de notre infrastructure, amélioration des taux d'alphabétisation et rétablissement de la confiance dans l'intégrité du gouvernement.

Des taxes et impôts élevés et des lourdeurs administratives étouffent la création d'emplois et la croissance économique. Les impôts personnels et sur les bénéfices des sociétés ainsi que les cotisations sociales ont augmenté au Manitoba jusqu'à devenir plus élevés que dans les provinces voisines. Le nouveau gouvernement du Manitoba abolira la « taxe électorale » qui subventionne les partis politiques et rétablira le droit de vote des Manitobains sur les hausses des taxes et impôts principaux. Nous établirons une équipe composée de représentants d'organismes communautaires, de syndicats et d'entreprises pour repérer et réduire les formalités administratives superflues.

Nous restaurerons le droit au scrutin secret dans les milieux de travail, afin de favoriser un environnement de travail plus ouvert et respectueux qui protège les droits et les libertés des travailleurs. Nous permettrons à tous les Manitobains, qu'ils soient membres d'un syndicat ou non, de soumissionner pour répondre à des appels d'offres publics.

Le nouveau gouvernement du Manitoba veillera à ce que des élections partielles soient déclenchées dans les six mois suivant une vacance, sauf si celle-ci se produit dans l'année menant à une élection générale. Nous établirons une période électorale fixe pour que la date de début de l'élection soit connue tout en respectant les exigences actuelles d'élections à date fixe.

Programme législatif

Au cours de cette session, les ministres du nouveau gouvernement du Manitoba soumettront diverses propositions à l'examen de l'Assemblée législative. Les députés devront aussi se pencher sur le budget pour répondre aux exigences de la fonction publique de la province au cours du prochain exercice, ainsi que sur les comptes publics les plus récents.

Notre engagement

Voilà donc les intentions et les engagements initiaux du nouveau gouvernement du Manitoba auquel les résidents de cette grande province ont confié leurs attentes collectives. Les responsabilités qui en résultent sont grandes. Mais elles seront assumées sérieusement – avec respect, détermination et humilité – dans l'intérêt de toute la population du Manitoba.

Je vous laisse maintenant aux nombreuses tâches que vous allez être appelés à accomplir fidèlement. Que la divine Providence vous éclaire au cours des délibérations nécessaires à l'exécution de ces tâches.

La lieutenant-gouverneure se retire.

LA PRÉSIDENTE OCCUPE LE FAUTEUIL

PRIÈRE

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, le projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* — est lu une première fois.

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée confie à Doyle PIWNIUK, *député de la circonscription électorale d'Arthur-Virden*, les fonctions de président des comités pléniers et de président adjoint de l'Assemblée.

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée confie à Dennis SMOOK, *député de la circonscription électorale de La Vérendrye*, les fonctions de vice-président des comités pléniers.

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée confie à Colleen MAYER, *députée de la circonscription électorale de Saint-Vital*, les fonctions de vice-présidente des comités pléniers.

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, il est proposé qu'un comité spécial se composant de M. EWASKO, M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} LATHLIN, MM. MARCELINO (Tyndall Park) et MICKLEFIELD ainsi que M^{me} MORLEY-LECOMTE soit chargé d'établir la représentation proportionnelle de chaque parti au sein des comités permanents que prévoit le paragraphe 83(1).

Lundi 16 mai 2016

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

M. le *premier ministre* PALLISTER propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger